

COLLECTIF DES ORGANISATIONS EN LUTTE

Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2022

Monsieur Joël MATHURIN

Directeur de cabinet du Ministre Délégué aux Outre-Mer

Objet : Négociations relatives à la réintégration, réhabilitation et indemnisation des suspendus de Guadeloupe

Monsieur Le Directeur de cabinet du Ministre Délégué aux Outre-Mer,

Pour faire suite à nos échanges de ce jour, nous vous confirmons notre accord pour l'engagement d'un processus de négociations, visant à procéder à la réintégration des salariés du public, du privé et des libéraux suspendus en Guadeloupe.

Cette démarche s'appuie sur des réalités et des obligations sanitaires, sociales, professionnelles, humaines, juridiques et d'équité.

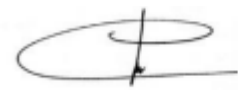
Pour cela, nous vous renvoyons à la lettre que nous avons adressée au Ministre Délégué aux Outre-Mer, le 26 septembre 2022.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons convenir dès notre rendez-vous de ce jour, 19 heures à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, d'un calendrier de négociations.

Ensuite, nous vous le confirmons, le Collectif des Organisations en lutte, n'entend nullement négocier un quelconque processus de licenciement des professionnels suspendus pour soi-disant mettre fin aux suspensions illimitées pour refus de se soumettre à l'obligation vaccinale ; processus qui en réalité vise à réduire la masse salariale des établissements de santé, du social et du médico-social, à rendre encore plus rare l'accès aux soins hospitaliers et non-hospitaliers, et surtout à faire droit aux élucubrations ségrégationnistes de quelques médecins.

Recevez, Monsieur Le Directeur de cabinet, nos salutations distinguées.

P/ Le Collectif des Organisations en Lutte



G. CLAVIER